



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 janvier 2004
Français
Original: anglais

Note du Président du Conseil de sécurité

1. Conformément aux dispositions de l'alinéa b) du paragraphe 4 de la note du Président du Conseil de sécurité en date du 30 octobre 1998 (S/1998/1016), et à l'issue de consultations entre les membres du Conseil, il a été décidé d'élire les présidents et les vice-présidents des comités des sanctions suivants pour la période qui s'achèvera le 31 décembre 2004 :

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie

Président : Lauro L. Baja, Jr. (Philippines)
Vice-Présidents : Algérie et Allemagne

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda

Président : Abdallah Baali (Algérie)
Vice-Présidents : Bénin et Espagne

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone

Président : Ronaldo Mota Sardenberg (Brésil)
Vice-Présidents : Algérie et Pakistan

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées

Président : Heraldo Muñoz (Chili)
Vice-Présidents : Roumanie et Espagne

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)

Président : Mihnea Ioan Motoc (Roumanie)
Vice-Présidents : Philippines et Pakistan



**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003)
concernant le Libéria**

Président : Munir Akram (Pakistan)
Vice-Présidents : Philippines et Angola

2. Le bureau de chacun des comités des sanctions susmentionnés sera composé comme indiqué ci-dessus pour un mandat venant à expiration le 31 décembre 2004.
